

# EXETCO

EXPERTISES - CONSEILS - ASSISTANCE  
BÂTIMENT & CONSTRUCTION

***Certificat de compétences professionnelles***  
**« *Expertise Technique Bâtiment et Construction* »**

**Référentiel de compétences et  
d'évaluation de la certification**

## Objectif et contexte de la formation

Le secteur du bâtiment et de la construction constitue un pilier fondamental de l'économie française, générant plusieurs centaines de milliards d'euros et offrant des emplois à des centaines de milliers de personnes. Toutefois, la complexité croissante des projets, les réglementations de plus en plus strictes ainsi que la multiplication des sinistres liés aux changements climatiques posent des défis majeurs pour les acteurs de ce secteur. Dans ce contexte, **le rôle de l'expert en bâtiment et construction devient incontournable** pour garantir la qualité des ouvrages, assurer la conformité aux normes et sécuriser la réalisation des projets.

**L'expert en bâtiment** est un professionnel polyvalent et qualifié, capable d'identifier les désordres structurels, d'analyser les pathologies des bâtiments (fissures, humidité, malfaçons, etc.) et de vérifier la conformité des travaux aux normes techniques en vigueur telles que **RE2020, DTU** ou les **normes parasismiques**. Il intervient à chaque étape du cycle de vie d'un bâtiment : de la conception et la prévention des anomalies en phase chantier jusqu'au diagnostic et à la correction des pathologies affectant les ouvrages existants.

Dans un marché où **de nombreux experts opèrent sans qualifications vérifiées et sans assurance** (en raison de l'absence de reconnaissance via une certification officielle), **la certification vient combler un manque crucial de professionnalisation**. En effet, l'absence de qualifications reconnues compromet la fiabilité des expertises réalisées, notamment dans la gestion des sinistres ou des litiges liés aux non-conformités.

Face à la montée des **litiges dans le secteur de la construction**, en particulier sur les questions de non-conformité ou de sinistres, cette certification répond à une demande croissante d'experts capables de mener des **expertises professionnelles** tout en offrant des analyses rigoureuses et des rapports techniques fiables. Ces experts jouent un rôle crucial en apportant des conseils efficaces aux maîtres d'ouvrage, aux assureurs, aux promoteurs et à une clientèle diversifiée (particuliers, professionnels, institutions), tout en proposant les solutions techniques et juridiques les plus appropriées à chaque situation.

**L'expert certifié** joue également un rôle central dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage lors de la réception des travaux en identifiant les malfaçons et en garantissant que la livraison des ouvrages se fasse dans le respect des termes contractuels, notamment dans le cadre de **contrats de construction de maison individuelle (CCMI)**. Grâce à cette expertise, il permet de sécuriser la qualité et la durabilité des bâtiments tout en anticipant les risques potentiels et en proposant des solutions correctives adéquates.

En résumé, cette certification vise à combler un besoin urgent de **compétences techniques et juridiques multidisciplinaires** dans un secteur en pleine expansion. **Elle garantit que les candidats certifiés possèdent les savoir-faire indispensables** pour intervenir dans des contextes sensibles, répondre aux exigences des différents acteurs du marché et contribuer à la sécurisation des projets de construction. En validant les compétences clés des professionnels, cette certification offre une reconnaissance officielle et répond aux besoins croissants de **fiabilité, de sécurité et de qualité dans le secteur du bâtiment**.

## Référentiel de compétences et d'évaluation de la certification

**Bloc de compétences C1** : Diagnostiquer les pathologies des bâtiments (fissures, humidité, malfaçons,...) et analyser les causes profondes des désordres, tout en maîtrisant la pratique de l'expertise terrain.

### Compétences visées :

Cette compétence consiste à :

- Identifier les désordres affectant les bâtiments, tels que les fissures, l'humidité, les malfaçons ou autres désordres courants.
- Analyser les causes profondes de ces pathologies en tenant compte des facteurs environnementaux, des matériaux utilisés et des méthodes de construction.
- Utiliser des outils de diagnostic appropriés comme des caméras thermiques ou des détecteurs d'humidité pour affiner les observations et confirmer les diagnostics sur le terrain.
- Réaliser une inspection complète sur site en situation réelle ou simulée en utilisant les outils spécifiques à l'expertise terrain.
- Proposer des solutions techniques conformes aux normes en vigueur pour corriger les anomalies détectées et garantir la durabilité des ouvrages.

### Modalités d'évaluation :

- E1. Type d'évaluation : Cas pratiques basés sur des études de bâtiments présentant des désordres divers. Le candidat doit utiliser des outils de mesure tels qu'une caméra thermique ou un détecteur d'humidité pour analyser les pathologies et confirmer ses observations.
- E2. Type d'évaluation : Étude de cas mobilisant les compétences acquises (C1 à C10) en formation ou par expérience. Le candidat doit analyser un cas de désordres dans un bâtiment réel ou simulé, identifier les causes, proposer des solutions techniques et rédiger un rapport détaillé.

### Conditions d'évaluation :

- Evaluation individuelle (écrit et/ou oral) soit en situation réelle, soit en simulation, avec des équipements spécifiques fournis (caméra thermique, détecteur d'humidité, etc.). Le candidat doit analyser la situation sur le terrain, recueillir les données et rédiger un rapport technique dans un temps imparti afin de démontrer sa capacité à proposer un diagnostic précis et une analyse approfondie des causes des désordres.

### Critères d'évaluation :

- CR1.1 : Le candidat identifie avec précision les désordres (fissures, humidité, malfaçons, désordres structurels) à partir des symptômes visibles sur site, sur des plans ou des photographies. Il utilise des outils de mesure appropriés tels qu'une caméra thermique ou un détecteur d'humidité pour confirmer ses observations sur le terrain.
- CR1.2 : Le candidat est en mesure de proposer une analyse approfondie des causes potentielles des désordres en tenant compte des facteurs liés à l'environnement, aux matériaux utilisés et aux méthodes de construction. L'analyse doit être détaillée et reposer sur une connaissance technique approfondie des processus de dégradation des bâtiments.
- CR1.3 : Le diagnostic proposé par le candidat est en cohérence avec les données et informations recueillies. Il doit s'appuyer sur des normes techniques reconnues (DTU) et démontrer une approche scientifique rigoureuse dans l'évaluation des désordres.
- CR1.4 : Le candidat réalise une inspection complète sur le terrain, collecte et analyse les données de manière rigoureuse et formule des recommandations adaptées aux désordres ou sinistres identifiés.

**Bloc de compétences C2** : Maîtriser et appliquer les normes techniques de construction (RE2020 et autres, normes parasismiques, DTU et autres) pour garantir la conformité des ouvrages

### Compétence visée :

Être capable de maîtriser et d'appliquer les normes techniques en vigueur (RE2020 et autres, normes parasismiques, thermiques, DTU, etc.) afin de garantir la conformité des ouvrages aux exigences réglementaires. Cela inclut l'anticipation des non-conformités et la mise en œuvre de solutions préventives pour assurer la sécurité et la durabilité des bâtiments.

### Évaluations :

- E1. Type d'évaluation : Examen individuel écrit avec étude de cas sur l'application des normes et préconisations techniques dans des situations concrètes. Le candidat doit démontrer sa capacité à analyser un projet de construction ou de rénovation en se basant sur les normes RE2020, les normes parasismiques, les DTU, et autres références réglementaires applicables.
- E2. Type d'évaluation : Étude de cas par la mobilisation des compétences acquises (C1 à C10) en formation ou par expérience. Le candidat est confronté à une étude de cas où il doit garantir la conformité des ouvrages en appliquant correctement les normes en vigueur et en proposant des solutions techniques adaptées pour éviter les non-conformités.

### **Conditions d'évaluation :**

- Evaluation individuelle à l'écrit ou à l'oral par le jury (présentation orale ou questions ouvertes). Le candidat doit démontrer sa compréhension et sa capacité à appliquer les normes techniques à travers la rédaction d'un rapport ou la présentation orale de ses conclusions avec possibilité de répondre à des questions ouvertes du jury.

### **Critères d'évaluation :**

- **CR2.1** : Le candidat applique rigoureusement les normes techniques applicables, notamment RE2020 et autres, normes parasismiques, normes thermiques et les DTU afin de garantir que les ouvrages respectent les exigences légales les plus récentes.
- **CR2.2** : Le candidat démontre une capacité à se tenir informé des évolutions réglementaires et à adapter ses diagnostics et recommandations en conséquence. Il est capable de consulter des bases de données fiables et des sites informatifs comme l'AQC (Agence Qualité Construction) pour rester à jour de ses connaissances.
- **CR2.3** : Le candidat anticipe les risques de non-conformité et propose des solutions préventives pour garantir la sécurité et la durabilité des ouvrages en respectant les contraintes techniques et les exigences des parties intéressées.

### **Bloc de compétences C3 : Vérifier la conformité des ouvrages aux normes techniques en vigueur et aux contrats (CCMI / VEFA)**

#### **Compétence visée :**

Vérifier la conformité des ouvrages aux normes techniques actuelles (DTU-Documents Techniques Unifiés, réglementation thermique,...), ainsi qu'aux termes des contrats, notamment ceux régis par le Contrat de Construction de Maison Individuelle (CCMI) ainsi que la Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA). Le candidat doit être capable d'identifier les non-conformités et de proposer des mesures correctives adaptées tout en garantissant la conformité des travaux exécutés avec les exigences légales, contractuelles et techniques.

#### **Évaluations :**

- **E1. Type d'évaluation** : Mise en situation professionnelle lors d'une réception de travaux. Le candidat doit rédiger un rapport de conformité détaillant les vérifications effectuées sur un chantier donné en identifiant les non-conformités (par rapport aux normes techniques RE2020, DTU ou aux termes d'un contrat CCMI ou VEFA). Ce rapport doit inclure des recommandations pour rectifier les non-conformités constatées.
- **E2. Type d'évaluation** : Étude de cas où le candidat analyse la conformité d'un ouvrage aux normes en vigueur. Le candidat doit mobiliser les compétences acquises pour évaluer un projet de construction réel ou simulé, vérifier la conformité aux normes techniques actuelles (RE2020, DTU) et aux clauses contractuelles (CCMI / VEFA). Il s'agit d'identifier les écarts entre les travaux réalisés et les exigences normatives et contractuelles.

### **Conditions d'évaluation :**

- Evaluation individuelle soit à l'écrit (par la rédaction de rapports détaillés) soit à l'oral (présentation des conclusions au jury). Le candidat est mis en situation sur des exemples concrets de chantiers en cours ou finalisés et il doit démontrer sa capacité à identifier et documenter les non-conformités dans un rapport de synthèse.

### **Critères d'évaluation :**

- **CR3.1** : Le candidat vérifie la conformité des ouvrages aux plans d'exécution, aux normes techniques en vigueur et identifie avec précision les non-conformités. Il propose des mesures correctives en fonction des écarts observés.
- **CR3.2** : Lors d'une réception de travaux sous contrat CCMI, le candidat est capable d'identifier les réserves, de vérifier le respect des termes contractuels et de proposer des actions correctives (ou des travaux de reprise) en cas de non-conformité. Il doit garantir la conformité du projet avec les attentes du maître d'ouvrage et des autres parties intéressées.
- **CR3.3** : Le rapport de réception des travaux (procès-verbal) rédigé par le candidat est complet, précis et conforme aux attentes des différentes parties prenantes, qu'il s'agisse des maîtres d'ouvrage, des entreprises ou tout autre intéressé. Ce rapport doit démontrer une rigueur professionnelle et être exploitable pour les actions à entreprendre après réception des travaux.

### **Bloc de compétences C4 : Rédiger des rapports d'expertise technique utilisables par les assureurs, promoteurs, tribunaux et clients divers**

#### **Compétence visée :**

Être capable de rédiger des rapports d'expertise technique clairs, complets et structurés qui soient utilisables par différents acteurs, notamment les assureurs, les promoteurs immobiliers, les tribunaux et une clientèle variée (particuliers, professionnels). Le rapport doit inclure un diagnostic précis, une analyse des causes des désordres et des recommandations techniques conformes aux normes en vigueur tout en s'adaptant au contexte spécifique de chaque destinataire.

#### **Évaluations :**

- **E1. Type d'évaluation** : Rédaction d'un plan de rapport d'expertise ou d'un rapport d'expertise complet à partir d'un cas réel ou simulé. Le candidat doit rédiger un rapport en se basant sur une étude de cas, un diagnostic technique ou un litige. Ce rapport doit inclure les conclusions de l'expertise, des recommandations techniques précises ainsi qu'un chiffrage des solutions proposées.
- **E2. Type d'évaluation** : Étude de cas avec mobilisation des compétences acquises (C1 à C10). Le candidat analyse un cas d'expertise technique complexe (réel ou simulé) et il doit structurer un rapport répondant aux attentes des différents acteurs concernés (assureurs, promoteurs, tribunaux, clients).

### **Conditions d'évaluation :**

- Evaluation individuelle soit à l'écrit (rédaction d'un rapport dans un temps imparti) soit à l'oral (présentation du rapport devant un jury). Le candidat doit démontrer sa capacité à structurer ses conclusions et à adapter son langage et ses recommandations selon les destinataires du rapport (assureurs, tribunaux, promoteurs, etc.).

### **Critères d'évaluation :**

- **CR4.1** : Le rapport d'expertise est structuré, détaillé et rédigé de manière claire et compréhensible. Il inclut un diagnostic complet, une analyse des causes des désordres et des recommandations techniques précises conformes aux normes en vigueur. Le candidat est capable de proposer des solutions techniques chiffrées pour les travaux nécessaires.
- **CR4.2** : Le candidat démontre une capacité à adapter le style et la présentation du rapport en fonction des destinataires (assureurs, promoteurs, maîtres d'ouvrage, tribunaux, clients divers). Le rapport doit être compréhensible par des non-experts tout en restant techniquement rigoureux.
- **CR4.3** : Les recommandations proposées sont réalistes, économiquement viables et visent à garantir la conformité des ouvrages aux normes et la durabilité des travaux effectués. Elles doivent permettre d'assurer la pérennité des constructions tout en respectant les contraintes budgétaires et réglementaires des parties intéressées.

### **Bloc de compétences C5 : Maîtriser la Terminologie Technique et Juridique liée à l'Expertise Bâtiment et Construction**

#### Compétence visée :

Être capable de maîtriser et d'utiliser correctement la terminologie technique spécifique au secteur de la construction ainsi que les termes juridiques liés aux obligations légales et contractuelles dans le cadre d'une expertise en bâtiment et construction. Le candidat doit démontrer sa capacité à intégrer cette terminologie dans ses rapports d'expertise et à la communiquer efficacement lors de ses interactions avec les différentes parties prenantes (clients, assureurs, magistrats, etc.).

#### **Évaluations :**

- **E1. Type d'évaluation** : QCM portant sur la terminologie technique (normes, matériaux, procédures) et juridique (obligations contractuelles, garanties légales) utilisée dans les rapports d'expertise et lors des diagnostics.
- **E2. Type d'évaluation** : Exercice de rédaction d'un rapport d'expertise incluant l'utilisation correcte et appropriée de la terminologie technique et juridique liée au secteur de la construction.

- **E3. Type d'évaluation** : Présentation orale devant un jury simulant une réunion ou une défense d'expertise où le candidat doit expliquer un diagnostic et défendre ses conclusions en utilisant la terminologie technique et juridique appropriée.

#### **Conditions d'évaluation** :

- Evaluation individuelle à l'écrit sur QCM (ou questions ouvertes) et à l'oral par le jury (présentation orale ou questions ouvertes). Le candidat devra démontrer sa capacité à utiliser correctement la terminologie dans différentes situations à la fois écrites et orales.

#### **Critères d'évaluation** :

- **CR5.1** : Le candidat maîtrise la terminologie technique propre au secteur de la construction (matériaux, procédures, normes) et l'utilise correctement dans les rapports et communications professionnelles.
- **CR5.2** : Le candidat démontre une bonne compréhension et une utilisation adéquate des termes juridiques liés aux obligations légales et contractuelles dans le secteur de la construction (garantie décennale, dommage-ouvrage, conformité).
- **CR5.3** : Le candidat intègre la terminologie technique et juridique de manière cohérente et structurée dans ses rapports d'expertise.
- **CR5.4** : Le candidat est capable de présenter et de défendre ses rapports d'expertise en utilisant des termes techniques et juridiques adaptés à ses interlocuteurs (clients, assureurs, magistrats, avocats).
- **CR5.5** : Le candidat fait preuve de clarté et de précision dans l'utilisation des termes techniques et juridiques en adaptant son discours aux différents publics tout en s'assurant que les notions complexes soient bien comprises.

### **Bloc de compétences C6** : Gérer les expertises unilatérales et contradictoires pour la résolution des litiges

#### **Compétence visée** :

Être capable de gérer des expertises unilatérales et contradictoires dans le cadre de litiges entre plusieurs parties telles que les assureurs, les maîtres d'ouvrage, les entrepreneurs et les clients. L'expert doit savoir naviguer entre les différentes attentes des acteurs, proposer des solutions techniques adaptées et assurer une communication impartiale pour résoudre les conflits tout en garantissant la transparence et la rigueur de l'expertise.

#### **Évaluations** :

- **E1. Type d'évaluation** : Mise en situation simulée de gestion d'une expertise contradictoire impliquant plusieurs parties en cause. Le candidat doit interagir avec des acteurs représentant les intérêts d'assureurs, maîtres d'ouvrage, entrepreneurs et clients et proposer des solutions techniques pour la résolution du litige. Le candidat sera amené à dialoguer avec les différentes parties pour analyser le litige, rédiger des documents d'expertise (rapports,

notes) et émettre des recommandations visant à résoudre le conflit tout en tenant compte des intérêts et contraintes de chacun dans le respect de la législation en vigueur (principe du contradictoire).

- **E2. Type d'évaluation** : Étude de cas avec mobilisation des compétences acquises (C1 à C10). Le candidat doit analyser un cas de litige complexe impliquant plusieurs parties, rédiger un rapport d'expertise contradictoire en tenant compte des points de vue divergents et proposer des solutions techniques et réalistes nécessaires à la résolution du litige.

#### **Conditions d'évaluation** :

- Evaluation individuelle soit à l'écrit (rédaction de rapports et autres documents) soit à l'oral par le jury (présentation des conclusions du litige et réponses aux questions des jurés). Le candidat peut être amené à produire des documents détaillant les interactions avec les différentes parties en cause.

#### **Critères d'évaluation** :

- **CR6.1** : Le candidat démontre une maîtrise des interactions entre les différentes parties (assureurs, maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, clients) dans le cadre d'une expertise unilatérale ou contradictoire. Il montre une capacité à communiquer avec chacun des acteurs tout en restant impartial et rigoureux.
- **CR6.2** : Le candidat propose des solutions techniques réalistes pour résoudre les litiges en tenant compte des contraintes économiques, juridiques et techniques des différentes parties. Il est capable de fournir des recommandations qui prennent en compte les intérêts divergents tout en respectant les normes et les règles de l'art du bâtiment.
- **CR6.3** : Le candidat assure une communication impartiale et efficace avec les différentes parties impliquées. Il démontre une capacité à gérer les conflits d'intérêt potentiels et à maintenir un niveau de transparence élevé dans la conduite de l'expertise.

### **Bloc de compétences C7** : Appliquer les fondements juridiques en construction, urbanisme, immobilier et gestion des vices cachés

#### **Compétence visée** :

Être capable d'appliquer les fondements juridiques spécifiques à la construction, à l'urbanisme et à l'immobilier y compris la gestion des garanties légales (garantie décennale, garantie de parfait achèvement, assurance dommage-ouvrage), la responsabilité des constructeurs ainsi que les droits et obligations concernant les transactions immobilières, notamment en matière de vices cachés. Cette compétence inclut la maîtrise des règles d'urbanisme et la gestion des non-conformités ou des litiges immobiliers tels que les vices cachés affectant un bien vendu.

## Évaluations :

- E1. Type d'évaluation : QCM et cas pratiques sur les réglementations juridiques impliquant l'analyse des responsabilités dans des cas de sinistre, de malfaçon ou de litiges immobiliers, notamment liés aux vices cachés. Le candidat devra répondre à des questions sur les garanties légales, les vices cachés et les responsabilités des différents acteurs de la construction et de l'immobilier dans des situations concrètes.
- E2. Type d'évaluation : Étude de cas par la mobilisation des compétences acquises (C1 à C10). Le candidat analysera un cas de sinistre, de non-conformité ou de vice caché affectant un bien immobilier en identifiant les responsabilités des différentes parties et en proposant des solutions respectant les recours juridiques disponibles.

## Conditions d'évaluation :

- Evaluation individuelle, réalisée à l'écrit (QCM, étude de cas, questions ouvertes) ou à l'oral devant un jury. Les réponses doivent démontrer une compréhension approfondie des principes juridiques et de leur application dans les secteurs de la construction, de l'urbanisme, et de l'immobilier, notamment en ce qui concerne les vices cachés.

## Critères d'évaluation :

- CR7.1 : Le candidat démontre une maîtrise des principes juridiques fondamentaux relatifs aux garanties légales (garantie décennale, garantie de parfait achèvement, assurance dommages-ouvrage) et à la responsabilité des constructeurs et des acteurs de l'immobilier en cas de malfaçons, de sinistres ou de vices cachés.
- CR7.2 : Le candidat est capable d'appliquer les règles du droit de l'urbanisme et de l'immobilier dans la vérification de la conformité des ouvrages ainsi que dans la gestion des transactions immobilières y compris la gestion des vices cachés.
- CR7.3 : Lors de l'évaluation des sinistres ou des litiges immobiliers, y compris ceux liés aux vices cachés, le candidat est en mesure de formuler des recommandations prenant en compte les recours juridiques disponibles pour les parties en conflit, en identifiant les responsabilités des acteurs de la construction et de l'immobilier ainsi que les options de réparation ou d'indemnisation.

**Bloc de compétences C8 : Gérer les procédures de déclaration de sinistres et conseiller les clients en matière d'assurances construction (dommage-ouvrage, garanties décennales)**

## Compétence visée :

Être capable de gérer les procédures de déclaration de sinistres dans le secteur de la construction et de conseiller les clients (particuliers, entreprises, maîtres d'ouvrage) en matière d'assurances construction. Cela inclut la compréhension des garanties légales (garantie décennale, assurance dommage-ouvrage, responsabilité civile) ainsi que la gestion du suivi des dossiers sinistres et des recours.

## Évaluations :

- E1. Type d'évaluation : Cas pratique de gestion d'un dossier sinistre avec la rédaction de la déclaration et la proposition de solutions adaptées pour le suivi du dossier. Le candidat doit démontrer sa capacité à rédiger une déclaration de sinistre complète et à conseiller les parties impliquées (assureurs, maîtres d'ouvrage, entreprises) sur les étapes à suivre pour le traitement du sinistre.
- E2. Type d'évaluation : Étude de cas par la mobilisation des compétences acquises (C1 à C10). Le candidat analyse un sinistre, identifie les garanties applicables (décennale, dommage-ouvrage, responsabilité civile) et propose une gestion complète du dossier sinistre y compris les recours contre les entreprises ou maîtres d'œuvre.

## Conditions d'évaluation :

- Evaluation individuelle réalisée à l'écrit ou à l'oral par le jury (peut inclure la production de documents tels que la déclaration de sinistre). Le candidat doit démontrer ses compétences à travers la gestion d'un dossier sinistre et la rédaction de la déclaration dans le respect des obligations légales et contractuelles.

## Critères d'évaluation :

- CR8.1 : Le candidat démontre une compréhension approfondie des polices d'assurance dans le secteur de la construction (garantie décennale, assurance dommage-ouvrage, responsabilité civile). Il est capable de conseiller les parties (maîtres d'ouvrage, entreprises) sur les garanties applicables en fonction de la nature du sinistre.
- CR8.2 : Le candidat est capable de gérer efficacement les déclarations de sinistres depuis la rédaction de la déclaration jusqu'au suivi des dossiers d'assurance en proposant des solutions adaptées. Il prend également en charge la gestion des recours contre les entreprises ou maîtres d'œuvre responsables des désordres.
- CR8.3 : Le candidat s'assure que ses recommandations techniques respectent les obligations contractuelles et légales et qu'elles sont en conformité avec les dispositions des assurances construction.

## Bloc de compétences C9 : **Négocier des solutions amiables et techniques pour la résolution des litiges dans le cadre des sinistres ou malfaçons**

### Compétence visée :

Être capable de négocier des solutions amiables et de proposer des solutions techniques appropriées pour résoudre les litiges découlant de sinistres ou de malfaçons dans un projet de construction ou de rénovation. Cela inclut la médiation entre les différentes parties (assureurs, maîtres d'ouvrage, entreprises) pour trouver un compromis économique et technique viable tout en évitant le recours au contentieux judiciaire.

## Évaluations :

- E1. Type d'évaluation : Mise en situation simulée de négociation avec les parties concernant un projet de construction ou de rénovation en litige. Le candidat doit démontrer sa capacité à conduire une négociation en tenant compte des intérêts et contraintes de chaque partie (assureurs, maîtres d'ouvrage, entreprises, etc.) et en proposant des solutions acceptables pour toutes les parties.
- E2. Type d'évaluation : Étude de cas par la mobilisation des compétences acquises (C1 à C10). Le candidat est amené à analyser un litige réel ou simulé et à négocier des solutions techniques et économiques qui permettent de résoudre le différend de manière amiable et rapide.

## Conditions d'évaluation :

- Evaluation individuelle réalisée à l'écrit ou à l'oral par le jury avec des scénarios concrets de litiges à négocier. Le candidat peut également produire des documents (accords amiables, propositions de résolution) pour appuyer sa négociation.

## Critères d'évaluation:

- CR9.1 : Le candidat est capable d'identifier les désordres susceptibles d'engendrer des litiges, d'évaluer les responsabilités en fonction des garanties légales (décennale, dommages-ouvrage, etc.) et des obligations contractuelles (CCMI, contrats de travaux).
- CR9.2 : Le candidat propose des solutions techniques et économiques viables pour résoudre les litiges en tenant compte des contraintes budgétaires et des attentes des parties tout en garantissant la conformité des ouvrages et en respectant les normes techniques en vigueur.
- CR9.3 : Le candidat démontre des compétences en médiation et en négociation, il est capable de préserver les intérêts de toutes les parties tout en favorisant une résolution amiable des conflits et en évitant le recours à une procédure judiciaire coûteuse et chronophage.

## Bloc de compétences C10 : Prévenir et gérer les sinistres d'origines diverses (catastrophes naturelles, dégâts des eaux, incendies, tempêtes, etc.)

### Compétence visée :

Être capable de diagnostiquer et de gérer des sinistres d'origine diverse tels que les catastrophes naturelles (inondations, tempêtes), les dégâts des eaux, les incendies ou autres tout en analysant les causes profondes. Le candidat doit proposer des solutions techniques pour la réparation des dommages, prévenir les récurrences et accompagner les clients dans leurs démarches auprès des assurances. L'expert veille également à la mise en place de mesures préventives pour limiter les risques de futurs sinistres.

## **Évaluations :**

- **E1. Type d'évaluation** : Cas pratique de gestion de sinistre (catastrophe naturelle, dégâts des eaux, incendie). Le candidat doit réaliser une inspection, identifier les causes et proposer des solutions techniques adaptées incluant la gestion des interactions avec les assureurs.
- **E2. Type d'évaluation** : Étude de cas sur la gestion préventive d'un ouvrage face à des risques naturels ou techniques (inondations, fissures, incendies) avec proposition de mesures préventives et dialogue avec les assureurs et les assurés. Le candidat doit aussi analyser un cas de sinistre sur un bâtiment réel ou simulé, identifier les causes profondes et proposer des solutions techniques conformes aux normes.

## **Conditions d'évaluation :**

- Evaluation individuelle à l'écrit ou à l'oral devant un jury avec une mise en situation simulée ou réelle sur un sinistre affectant un ouvrage. Le candidat doit diagnostiquer le sinistre, rédiger un rapport complet et détaillé pour le client assuré en intégrant des recommandations techniques et préventives. Le rapport inclut les aspects réglementaires et contractuels liés aux assurances (dommage-ouvrage, responsabilité civile, multirisques habitation, etc.).

## **Critères d'évaluation:**

- **CR10.1** : Le candidat est capable de diagnostiquer avec précision les sinistres d'origines diverses (catastrophes naturelles, dégâts des eaux, incendies) en utilisant ses connaissances ainsi que des outils appropriés.
- **CR10.2** : Le candidat identifie les causes profondes des sinistres en tenant compte des facteurs environnementaux, techniques ou humains et explique ces causes de manière claire.
- **CR10.3** : Le candidat propose des solutions techniques adaptées pour réparer les dommages en respectant les normes techniques et réglementations en vigueur.
- **CR10.4** : Le candidat conseille les clients sur les démarches à entreprendre auprès des assureurs et propose des mesures préventives pour réduire les risques futurs.
- **CR10.5** : Le candidat gère les interactions avec les assureurs en veillant à la protection des intérêts des clients et en s'assurant que les sinistres soient correctement pris en charge selon les termes des polices d'assurance.

Lien vers page web certification :

<https://www.exetco.fr/certificat-de-competences-professionnelles-expertise-batiment-et-construction/>